

Communiqué information réglementée

Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Société Générale informe le public que les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes en 2006 figurent aux pages 80 et 81 du document de référence 2007 déposé à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 6 mars 2007.

Le document de référence 2007 est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il peut être consulté dans l'espace Information réglementée du site Internet de la Société (www.socgen.com > Information réglementée > rapport financier annuel-document de référence) ainsi que sur le site Internet de l'AMF.